



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 28 septembre 2016]

Date de la convocation  
22 septembre 2016  
Date d'affichage  
22 septembre 2016

Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Procurations : 4  
Votants : 31

**Présents** : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Christian PERO, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

**Absents et représentés** : Monique GUILLE, Bernard BARTHE, Eric PILUDU, Aurélie TREILHOU,

**Absents** : Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH

**N°109 / 2016**

*Secrétaire de séance : Dominique BOYER*

**OBJET DE DELIBERATION : Admission en non-valeur**

La Trésorerie de Mazamet, chargée du recouvrement des taxes d'urbanisme, a établi une liste de produits, qui malgré les relances et les poursuites, sont devenues irrécouvrables (revenus insuffisants, biens ayants une valeur marchande insuffisante notamment).

Pour la commune il s'agit de Taxe locale d'équipement, à hauteur de 1 407 €

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur ces produits irrécouvrables.

**VOTE** : à l'unanimité des membres présents

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ADMET** en non-valeur ces produits irrécouvrables pour un montant de 1407€

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Gaillac, le 29 septembre 2016

**Le Maire**  
**Patrice GAUSSERAND**

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20160928-109-2016-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2016  
Date de réception préfecture : 30/09/2016